

MAIRIE DE NOVILLARS
Place du 8 Mai 1945
25220 NOVILARS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2021**

PRESENTS: MM LOUIS Bernard, BOURGEOIS Laurent, GUILLEMIN Laurent, HERMANN Alain, JAPIOT Gilles, LORIGUET Eric, MILLE Eddy, NICOLAS Mickaël,
Mmes GROSNIET Pauline, GUEVELOU Cindy, PLANÇON Chantal, ROUSSY Nelly, SEMERDJIAN Morgane, THIMONIER Frédérique

PROCURATIONS: M. BAHADUR Deniz a donné procuration à Cindy GUEVELOU, M. BOURDAIS Bernard a donné procuration à M. GUILLEMIN Laurent, Mme HERNANDEZ Aurore a donné procuration à M. MILLE Eddy.

ABSENTE NON EXCUSEE: Mme Danièle DAVID

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal, le contexte des comptes de gestion et administratifs dans l'année budgétaire.

Le Conseil Municipal constate la concordance des comptes administratifs 2020 avec les comptes de gestion 2020 du Trésorier pour le budget principal et annexe, à savoir budget lotissement.

Les membres du Conseil Municipal avec :

14 voix pour

- approuvent les comptes de gestion 2020 du budget principal et budget lotissement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020-BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal 2020 qui se présente ainsi.

➤ Résultat d'exercice

2020	Recettes	Dépenses	Soldes
Fonctionnement	1 207 280.97	933 167.18	274 113.79
Investissement	62 357.49	299 687.52	-237 330.03
Total			36 783.76

La balance des comptes fait ressortir un excédent d'exercice d'un montant de **36 783.76€** pour l'année 2020.

➤ Résultat de clôture

2020	Recettes	Excédent reporté	Dépenses	Déficit reporté	Soldes
Fonctionnement	1 207 280.97	591 795.02	933 167.18		865 908.81
Investissement	62 357.49	15 313.97	299 687.52		-22 016.06
Total					643 892.75

Compte tenu des reports antérieurs, la balance des comptes fait ressortir un excédent de clôture de **643 892.75€**.

Hors de la présence de M. Bernard LOUIS, Maire, les membres du Conseil Municipal avec :

14 voix pour

- approuvent le compte administratif 2020 du budget principal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020-BUDGET LOTISSEMENT

Le compte administratif 2020 du budget lotissement se présente ainsi :

➤ Résultat d'exercice

2020	Recettes	Dépenses	Soldes
Fonctionnement	45 100	49 456.92	-4 356.92
Investissement	4 250	0	4 250
Total			-106.92

La balance des comptes fait ressortir un déficit de **106.92€** pour l'année 2020.

➤ Résultat de clôture

2020	Recettes	Excédent reporté	Dépenses	Déficit reporté	Soldes
Fonctionnement	45 100	4 356.92	49 456.92		0
Investissement	4 250		0	-4 250	0
Total					0

Compte tenu des reports antérieurs, la balance des comptes fait ressortir un résultat de clôture néant.

Les membres du Conseil Municipal avec :

13 voix pour, 1 abstention

- approuvent le compte administratif 2020 du budget lotissement.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 : BUDGET DE LA COMMUNE

Les comptes de gestion de la trésorerie sont en concordance avec le compte administratif 2020.

Les résultats du compte administratif sont donc les suivants :

Section de Fonctionnement	865 908.81
Section d'Investissement	-222 016.06
Total	643 892.75

Solde restes à réaliser	0
-------------------------	---

Affectation du résultat

Compte 002 : excédents de fonctionnement	643 892.75
Compte 1068 : Affectation fonctionnement	222 016.06

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'affectation de résultat.

VOTE DU NOUVEAU TAUX DE REFERENCE 2021 TFPB

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, les communes à fiscalité propre ne percevront plus la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En conséquence, le conseil municipal ne vote que les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

De plus, le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties correspond désormais à la somme des taux 2020 de la Commune et du Département soit pour Novillars 32.17%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de maintenir la pression fiscale et adopte à l'unanimité les taux suivants pour 2021 :

- Foncier Bâti : 32.17%
- Foncier non Bâti : 25.05%

BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

M. le Maire présente le budget de la commune qui se décompose de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	1 570 992
Recettes	1 570 992

Section d'investissement :

Dépenses	797 581
Recettes	797 581

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget général 2021.

CONVENTION DROIT DE PASSAGE SUR ROUTE FORESTIERE

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité la convention du droit de passage sur la route forestière, financée par les communes de Novillars, Roche Lez Beaupré et Chalèze.

Le droit de passage concerne le transport des bois exploités de la commune de Thise par la forêt communale de Roche Lez Beaupré moyennant le paiement d'une indemnité de 0.80€ HT/m³ par la commune de Thise aux communes de :

- Roche Lez Beauré 50%
- Chalèze 27%
- Novillars 23%

CONVENTION CHANTIER DEPARTEMENTAUX

Afin d'assurer l'entretien des espaces verts de la commune puis de participer à l'action d'insertion menée par les CDEI, la commune sollicite les chantiers départementaux pour 10 jours d'entretien.

Le montant forfaitaire est de 420€ par jour comprenant des travaux divers en espaces verts et 490€ par jour pour la tonte.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de signer la convention avec les chantiers départementaux pour assurer une partie de l'entretien des espaces verts de la commune.

RENOUVELLEMENT BAIL DE CHASSE

Le conseil municipal, à la majorité (7 voix pour), s'est prononcé favorablement sur la convention relative au droit de chasse de l'A.I.C.A de Roche Lez Beauré/Novillars.

NOVILLARS le 9 avril 2021
Le Maire,
Bernard LOUIS